



HAL
open science

La mondialisation est-elle le stade suprême de la colonisation ? Le transfert des modèles mondialisés dans les pays pauvres

Christian Bouquet

► **To cite this version:**

Christian Bouquet. La mondialisation est-elle le stade suprême de la colonisation ? Le transfert des modèles mondialisés dans les pays pauvres. Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux, 2007, 238, pp.185-202. 10.4000/com.2363 . halshs-00282841

HAL Id: halshs-00282841

<https://shs.hal.science/halshs-00282841>

Submitted on 22 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La mondialisation est-elle le stade suprême de la colonisation ?

Le transfert des modèles mondialisés dans les pays pauvres

Christian BOUQUET

Géographe

Bordeaux 3, Ades-Dymset

bouquet@u-bordeaux3.fr

Résumé : La mondialisation est le recouvrement progressif du monde par le modèle économique libéral. Les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale) et l'Organisation mondiale du Commerce sont les outils de la gouvernance mondiale. Celle-ci se charge d'appliquer sur l'ensemble de la planète des modèles inspirés de W. W. Rostow et du Consensus de Washington.

Dans les pays pauvres, les résultats sont contrastés. Ainsi les politiques d'ajustement ont-elle surtout gonflé l'endettement des pays dits du tiers-monde, et creusé les inégalités entre leurs habitants, en particulier pour l'accès à l'eau et aux médicaments essentiels. Le dogme de la privatisation a touché tous les secteurs, notamment celui de la terre, ébranlant sérieusement les équilibres sociaux. Considéré comme valeur universelle, le processus démocratique à l'occidentale a connu des fortunes diverses. Au total, l'emprise des pays riches sur les pays pauvres se révèle bien plus lourde que du temps de la colonisation.

Mots-clés : mondialisation, modèle économique, ajustement, dette, inégalités, processus démocratique.

Summary : Globalization is the gradual spread of the liberal economic model over the world. The institutions set up at Bretton Woods (International Monetary Funds and World Bank) and the World Trade Organisation are the tools of world governance. This contribute to the worldwide application of models inspired by W. W. Rostow and the Washington Consensus.

In poor countries, there have been contrasting results. Adjustment policies have thus mostly inflated the debt of the so-called third-world countries and deepened the inequalities between their inhabitants, particularly as regards access to water and essential medicines. The privatisation dogma has affected all sectors, including land ownership, profoundly undermining upsetting social balances. The Western-style democratic process, which has been considered as bearing universal valuen, has met with mitigated success. All in all, the sway of rich countries on poor countries is proving much stronger than it was at the time of colonization.

Key words : globalisation, economic model, adjustment, debt, inequalities, democratic process.

La rigueur qu'impose l'exercice, et le caractère qu'on pourrait juger polémique de la question posée, nous conduisent d'abord à définir clairement chacun des termes utilisés dans le titre.

Qu'entend-on par « pays pauvres » ? Sans méconnaître les ambiguïtés qui gravitent autour de cette expression, portant notamment sur la différence entre pays pauvres et populations pauvres, nous nous alignerons sur l'orthodoxie en suivant les rapports du PNUD¹. L'édition publiée en 2006 – qui se réfère à des chiffres de 2003 – confirme dans la typologie une évolution qui n'est pas anodine : sur les 177 pays couverts, les 57 premiers sont considérés comme « à développement humain élevé », les 88 suivants comme « à développement humain moyen », et les 32 derniers (dont 30 en Afrique) comme « à faible développement humain ». Ainsi a-t-on isolé les plus pauvres parmi les pauvres².

Cette dernière catégorie nous conforte dans le projet de prendre l'essentiel de nos exemples en Afrique subsaharienne, puisque, à quelques centièmes de points près, tous les pays appartenant à cet ensemble³ pourraient être rangés dans le groupe des pays à faible développement humain. Ne sortent du lot que Sao Tomé, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Cap Vert, c'est à dire des petits pays à fort revenus pétroliers.

Qu'est-ce qu'un « modèle » ? Il y aurait, là encore, matière à débat épistémologique (Brunet, 2000), mais nous nous en éloignerons en choisissant l'origine italienne du terme, qui vient de « moule » et qui suggère la reproduction. Ce parti pris facilite les choses, car c'est davantage dans le registre de l'économie politique que s'inscrivent les « modèles mondialisés » dont il sera question ici. Naturellement, il faudrait préciser ce que nous entendons par « mondialisation », mais ressurgit le spectre de la querelle sans fin sur les multiples définitions du mot, sur le nombre de « mondialisations » déjà connues par la planète, sur la différence entre « mondialisation » et « globalisation », etc.

Nous prenons le risque d'appeler « mondialisation » le vaste mouvement contemporain de recouvrement du monde par des modèles considérés par les pays riches comme ayant vocation à l'universalité. Ces modèles sont d'abord de nature économique ; ils sont également – et pour certains par voie de conséquence – de nature politique⁴, sociale, culturelle et environnementale.

Enfin, parler de « transfert de modèles », c'est déjà donner une indication sur la réponse qui sera donnée à la question initiale : « la mondialisation est-elle le stade suprême de la colonisation ? ». Dès que l'on évoque une forme d'appui, d'assistance, d'aide, on est dans un processus de domination.

1. Vers la « pensée unique »

1.1. La théorie : l'avènement du néolibéralisme

Le colonialisme, ou comment se passer du cours de l'histoire... Pour bien saisir la réalité des choses, il faut remonter cinquante ans en arrière, à l'origine du mot « développement », que l'on trouve « par défaut » (car il parle de « sous-développement ») dans un discours prononcé par le président américain Harry Truman le 20 janvier 1949 : « *Nous devons utiliser notre avance scientifique et notre savoir-faire industriel pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et de la croissance économique dans les pays sous-développés.* » Le contexte est particulier : le Plan Marshall

¹ Pour le rapport 2005, on remarquera le sous-titre : *La coopération internationale à la croisée des chemins. L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités.*

² On trouvera une bonne illustration cartographique de ce découpage dans le n° 22 de *Questions Internationales* (La Documentation française, nov.-déc. 2006), p. 11. Voir également p. 13 l'évolution 1995-2003 de l'IDH.

³ Dont on rappelle qu'il exclut un peu artificiellement les cinq pays d'Afrique du Nord, et le bloc Afrique du Sud-Namibie.

⁴ On verra au fil du texte et de la réflexion que le « modèle politique » de la démocratie n'est pas forcément compatible avec le développement de l'économie ultra-libérale.

(initiative américaine) commence à porter ses fruits dans une Europe occidentale qui, certes, se reconstruit, mais dans un état de subordination par rapport aux USA ; et, en même temps, Truman évite d'utiliser le terme « pays colonisés » pour ne pas froisser les pays colonisateurs, avec qui il compte faire alliance pour arrimer les pays pauvres au « monde libre ».

Ce qui transparait surtout dans ce discours, c'est qu'il impose le modèle de la société industrielle occidentale comme référence universelle. Pour le président américain, tous les Etats doivent suivre le chemin parcouru aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles par les grandes puissances, c'est-à-dire viser la croissance économique par l'industrialisation, en appliquant les mêmes politiques libérales (investissement privé et libre-échange commercial).

Il ne fait là que suivre la pensée économique dominante du moment, qui sera reprise par le courant néo-évolutionniste de Walt Whitman Rostow (1916-2003) dans sa théorie du « parcours obligé ». L'auteur élabore un « axe de développement » passant par 5 étapes, qui reprend une idée formulée par Friedrich List⁵ en 1841, et qui postule que toutes les sociétés doivent obligatoirement passer par les mêmes stades pour atteindre l'objectif ultime de développement qui, selon Rostow, est la « société de consommation ».

Ainsi se met en place progressivement un corpus théorique, reposant sur la priorité aux investissements rentables et sur l'accumulation du capital. Il s'agit ni plus ni moins que de l'émergence d'une forme exacerbée de libéralisme économique, enrichie par les apports de David Ricardo (1817) qui recommandait, après Adam Smith (1776), que chaque pays se spécialise dans le secteur où il était en mesure de produire une denrée peu onéreuse et facilement exportable (théorie dite des « avantages comparatifs »)⁶. La formalisation de ce courant de pensée, dont on dit qu'il émanait de Margaret Thatcher et Ronald Reagan, intervient fort à propos en 1990, au moment où le monde devient unipolaire : c'est le Consensus de Washington, sous la signature de John Williamson.

Dans les « dix commandements » de ce nouvel évangile du capitalisme, le modèle proposé s'appuie à la fois sur une stricte orthodoxie budgétaire et sur les lois du marché. On y relève également des préconisations lourdes de conséquences pour les pays pauvres. Certaines auraient dû s'avérer positives, comme l'appel à la libéralisation totale du commerce, de nature à favoriser leurs exportations. D'autres recèlent des pièges, comme le dogme de la privatisation des entreprises publiques, ou encore – d'une manière plus insidieuse – la garantie du droit de propriété intellectuelle.

1.2. Les outils : la montée en puissance de la gouvernance mondiale

Les outils pour appliquer ces principes ont été créés dès juillet 1944 à Bretton Woods. Il est intéressant de noter que la communauté internationale – réduite, il est vrai, aux pays occidentaux – a jugé plus urgent de s'occuper d'économie que de paix, puisque l'Organisation des Nations unies n'a vu le jour que onze mois plus tard. Ainsi sont nés le Fonds monétaire international (FMI), destiné à encadrer la nouvelle politique économique des pays dits « libres », et la Banque mondiale, chargée dans un premier temps d'attribuer des prêts pour la reconstruction des pays détruits ou fortement touchés. Bien que les Etats-Unis aient manifesté leur indépendance en lançant parallèlement un Plan Marshall sur la base d'accords bilatéraux, on était d'ores et déjà en présence d'une forme avancée de gouvernance mondiale.

Il manquait toutefois un maillon important dans la chaîne décisionnelle à vocation planétaire qui se mettait en place : une organisation internationale du commerce, chargée d'élaborer et de faire respecter des règles communes à tous les pays capitalistes. De fait, il fallut attendre 1947 pour que soit

⁵ F. List définissait cinq stades : l'état sauvage, pastoral, agricole, agricole-manufacturier, et agricole-manufacturier-commercial. Voir à ce sujet http://conte.u-bordeaux4.fr/Enseig/Lic-ecod/docs_pdf/Rostow1.pdf

⁶ David Ricardo évoquait l'idée d'un avantage comparatif relatif, alors qu'Adam Smith parlait d'avantage comparatif absolu.

créé le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), qui ne réunissait dans un premier temps que 23 Etats en raison de la bipolarisation du monde⁷.

Au lendemain de l'effondrement du bloc soviétique, les ralliements sont nombreux puisque la signature de l'Uruguay Round en 1994 à Marrakech est l'occasion pour 113 pays de s'entendre pour créer l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Aujourd'hui, avec l'admission du Vietnam – et en attendant la prochaine entrée de la Russie – plus de 150 Etats ont *de facto* adhéré à l'ultra libéralisme économique.

Toutefois, avec le temps, la nature des régulations économiques a évolué. Si les sommets de l'OMC continuent de donner le *tempo* au commerce international, les firmes multinationales pèsent d'un poids de plus en plus lourd dans l'élaboration des règles. Elles exercent sur les institutions de la gouvernance mondiale un *lobbying* constant qui se manifeste notamment, chaque année depuis 1970, lors du World Economic Forum à Davos. Cette rencontre devenue mythique n'a aucune légitimité gouvernementale, puisque chaque participant s'y inscrit à titre personnel, mais c'est bien là que sont prises ou réorientées les grandes décisions régissant l'avenir économique de la planète. Il est significatif de constater que les chefs d'Etat, en particulier ceux des pays riches, ratent rarement les rendez-vous de Davos, ce « *haut lieu de la pensée unique à la gloire de la flexibilité et de la mondialisation* », ainsi que le définissait en 1996... Jacques Chirac.

1.3. Le terrain postcolonial comme champ d'application

La seconde moitié du XX^{ème} siècle a donc donné lieu à l'émergence d'une doctrine économique devenue exclusive au début des années 1990, et à la mise en place d'institutions incontournables chargées de sa mise en œuvre à l'échelle planétaire. Parallèlement, le vaste mouvement de décolonisation, initié au lendemain de la seconde guerre mondiale, a sinon redessiné du moins recolorié la carte du monde, transformant les pays colonisés en pays politiquement indépendants sans pour autant les sortir de la dépendance économique ni de la pauvreté. Les lignes du tiers-monde n'ont réellement commencé à bouger qu'à l'aube du XXI^{ème} siècle.

Pour les théories économiques néolibérales, les pays pauvres ont constitué un champ d'application original. En effet, la plupart d'entre eux avaient connu des modèles économiques fortement administrés, soit parce qu'ils s'étaient rangés dans le camp du bloc communiste, soit parce qu'ils avaient conservé les principes de l'ancienne puissance coloniale. De fait, la plupart des anciennes colonies françaises fonctionnaient selon des principes keynésiens que nul ne semblait vouloir remettre en question. Il n'y avait pas, disait-on, de véritable culture entrepreneuriale dans les pays de l'Afrique subsaharienne⁸. Par ailleurs, le secteur public permettait d'absorber une partie importante du croît démographique, et force est bien de constater qu'on a longtemps fermé les yeux sur cette forme d'équilibre socio-économique.

Puis est venu le temps où les bilans du « développement » se sont révélés de plus en plus négatifs : non seulement les pays les plus pauvres ne « décollaient » pas, mais ils affichaient des pratiques économiques et surtout budgétaires tout à fait contraires à l'orthodoxie prônée par les institutions de Bretton Woods. De telle sorte qu'ils ont été non pas simplement invités à épouser la dynamique libérale qui recouvrait progressivement le monde, mais obligés d'en passer par des traitements – au sens médical du terme – élaborés par le FMI et la Banque mondiale et reposant sur l'« ajustement structurel ».

⁷ On rappellera que Keynes avait souhaité la création d'une organisation internationale du commerce à laquelle il aurait assigné d'autres objectifs que ceux définis par le GATT. Lire à ce sujet Susan George, 2007, « Une autre organisation du commerce international était possible », *Le Monde Diplomatique* n° 634, pp. 20-21.

⁸ Le « modèle ivoirien » est l'une des meilleures illustrations de ce constat, dont on imagine qu'il a prêté à controverses. Voir néanmoins Contamin (Bernard) et Memel-Foté (Harris), 1997, *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala, 802 p.

Ce processus était probablement nécessaire. Pour autant, il ne s'agit pas moins d'un transfert de modèles mondialisés. Était-il sous-tendu par une idéologie néo-coloniale ?

2. Le recouvrement du monde

2.1. L'ajustement, la dette, et la déliquescence des Etats

C'est à la fin des années 1970 que les institutions financières internationales et les pays industrialisés ont imposé des « programmes d'ajustement structurel » aux pays pauvres dont la situation économique et financière était devenue désastreuse. Il s'agissait tout simplement d'appliquer plusieurs des piliers du Consensus de Washington : réduction drastique des dépenses publiques, ouverture des économies nationales à la concurrence internationale, privatisations massives. Moyennant quoi, ces pays pourraient continuer à accéder aux prêts de la communauté internationale.

Il va sans dire que les premiers plans de ce type eurent des effets catastrophiques. D'abord, l'interdiction de subventionner les produits de première nécessité au nom de la liberté des marchés conduisit, dans de nombreuses capitales, à des émeutes de la faim. Ensuite, et conformément aux recommandations des institutions de Bretton Woods, les budgets sociaux furent considérablement et prioritairement réduits. En conséquence, les effectifs de la fonction publique furent « dégraissés », et, parallèlement, les salaires des fonctionnaires furent cristallisés, ce qui ne pouvait que générer la corruption, notamment dans les secteurs de la police, de la douane, et de la justice. Ainsi était d'avance condamné l'Etat de droit.

Mais des mesures plus pernicieuses à terme furent mises en œuvre, comme le gel des créations de postes pour les enseignants (notamment du primaire) et la baisse de leur niveau de recrutement, afin de pouvoir les payer moins cher (pour maintenir en l'état le fossé du savoir ?). Ainsi la Banque mondiale a-t-elle fini par imposer à la Côte d'Ivoire, pourtant très attachée à l'excellence de son système d'éducation, de recruter ses instituteurs à bac – 3 et de les former en un an, alors qu'ils étaient autrefois engagés au niveau baccalauréat et formés en deux ans⁹.

Cette politique injonctive en direction des systèmes éducatifs était conduite au nom des équilibres macroéconomiques (Hugon, 2002). Elle a été soutenue par la Coopération française, relayée par l'Agence française de développement et alimentée par les études de l'IREDU (Institut de recherches sur l'éducation de l'université de Bourgogne). La nécessité d'économiser sur les budgets sociaux s'est également appliquée aux systèmes de santé, poussant même jusqu'à faire exiger par les établissements de soins une participation obligatoire des patients, y compris les plus démunis, au nom d'une « logique » de recouvrement des coûts qui s'apparentait à une privatisation déguisée (Mestre, 2003).

Parallèlement les institutions financières internationales exigeaient des Etats ainsi assistés des efforts considérables dans le sens de la « bonne gouvernance ». Ce nouveau concept, qui depuis a fait florès, soulignait l'importance d'une machine étatique forte, compétente et honnête pour conduire à bon terme les politiques d'ajustement. Or, compte tenu, d'une part, de la fragilisation des secteurs régaliens et sociaux, et, d'autre part, de l'accumulation de la dette dont le remboursement consommait l'essentiel des budgets nationaux, les Etats étaient entrés en déliquescence : ils ne maîtrisaient plus les décisions, désormais dictées de Washington, et ils ne contrôlaient plus l'exécution, puisque la fonction publique était progressivement minée par la corruption pour cause de paupérisation accélérée.

⁹ A ce sujet, une question mérite d'être posée : pourquoi des pays riches comme la France, qui confient leurs enfants à des instituteurs de niveau bac + 5, admettent-ils apparemment sans état d'âme que les enfants des pays pauvres puissent recevoir une éducation d'un niveau très sensiblement inférieur ?

C'est dans ce contexte que fut engagée en 1996 l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés), programme concernant les 38 pays les plus pauvres du monde (dont 32 en Afrique subsaharienne)¹⁰, pour lesquels les Institutions de Bretton Woods et les autres bailleurs de fonds concernés acceptaient de transformer une partie du service de la dette en investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Bien que révisé en 1999 (initiative PPTE renforcée), le dispositif n'a pas eu les effets escomptés, d'abord parce que la conversion de la dette était, dans la plupart des cas, une opération fictive en raison de l'insolvabilité chronique des Etats. Ensuite parce que les pays riches continuaient d'être les prescripteurs en élaborant les politiques (notamment sociales) des pays pauvres à leur place ; mais l'émergence d'une orientation spécifique en direction d'un sous-groupe de pays pouvait laisser supposer qu'on avait enfin compris l'ineptie des remèdes à vocation universelle¹¹. Enfin, la question de la dette apparaissait de plus en plus, à la faveur des débats ouverts autour des PPTE, comme un problème moral et non plus comme un simple paramètre comptable.

2.2. Le processus démocratique, maillon faible du transfert

Est-ce pour introduire davantage de vertu dans l'ensemble des mécanismes que les pays riches essayaient de transférer ? Toujours est-il qu'une injonction apparemment non marchande s'inséra, au début des années 1990, au sein des préconisations à vocation universelle : le processus démocratique. Le conseil ne vint pas de la gouvernance mondiale, mais de La Baule où François Mitterrand avait lancé, sans trop de risques politiques puisque le monde était unipolaire depuis quelques mois, la phrase devenue célèbre : « *Le vent de liberté qui a soufflé à l'Est devra inévitablement souffler un jour en direction du Sud* » (20 juin 1990). Il reconnaissait implicitement que, pour la plupart d'entre eux, les pays africains avaient vécu sous des régimes autoritaires et liberticides, sans qu'on ne s'en émeuve outre mesure au Nord. Mais il pensait probablement, avec l'appui de la communauté internationale, que la greffe des principes démocratiques – tels qu'ils avaient été conçus en Occident – allait permettre aux populations de s'impliquer davantage et plus directement dans les politiques de développement.

Quinze ans plus tard, le bilan pour l'Afrique subsaharienne est plus que mitigé. Le transfert du processus démocratique a rencontré de nombreux obstacles (Bouquet, 2004) : l'avènement du multipartisme a souvent dégénéré en multi-ethnisme, et parfois en véritable guerre civile ; la logique arithmétique de la majorité à 50% a bousculé dans bien des cas la culture traditionnelle du consensus ; enfin – mais les idéologues du néo-libéralisme n'y avaient-ils pas pensé ? – la liberté d'expression favorise, par essence, la demande voire l'exigence d'une meilleure redistribution des richesses. C'est donc une cause potentielle d'instabilité politique – de Gaulle aurait parlé de « chienlit » – peu prisée des investisseurs.

On pourrait pointer là une contradiction. Et pourtant la gouvernance mondiale a non seulement maintenu comme une conditionnalité absolue de son aide la mise en place de la démocratie, mais a également poussé le transfert jusque dans ses derniers avatars en encourageant fortement le processus de décentralisation. Alors que l'unité nationale¹² était rarement réalisée dans les pays pauvres, la Banque mondiale a appuyé la mise en place de collectivités décentralisées, sur le modèle hexagonal dans les ex-colonies françaises. Parmi les arguments avancés en faveur de cette idée, il y avait encore une fois la volonté d'impliquer les populations au plus près des projets de développement, mais aussi de mieux intégrer les différences communautaires (pour éviter de dire « ethniques »). Les résultats de

¹⁰ Voir dans le n° 22 de *Questions Internationales* la carte des PMA (Pays les moins avancés) et des PPTE (Pays pauvres très endettés) p. 39.

¹¹ La décision, en 2000, de lancer le vaste chantier des OMD a tempéré cet optimisme.

¹² On pourrait également s'interroger sur les concepts de « nation », voire d'« Etat », et donc d'« Etat-nation » dans un grand nombre de pays du Sud. Voir à ce sujet sur un exemple précis : Bouquet (Christian), 2005, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Armand Colin, 315 p., notamment p. 157 et p. 197

cette politique sont contrastés : ainsi le Mali a-t-il renoncé à tracer des frontières communales¹³, qui n'avaient aucun sens dans l'occupation traditionnelle de l'espace sahélien. Par ailleurs, dans de nombreux cas, la démocratie locale a été tout aussi souvent dévoyée de son sens que sa déclinaison nationale, favorisant le mélange des genres entre politique et *business* et décrédibilisant davantage encore un modèle qu'on croyait incontestable.

Est-ce à dire que le modèle démocratique peut connaître une application à géométrie variable ? Au chapitre des droits de l'homme, pourtant garantis par une déclaration « universelle », certains ne sont pas loin de le penser, ainsi qu'il apparaît dans la déclaration de Jacques Chirac à Tunis : « *le premier des droits de l'Homme, c'est de manger, d'être soigné, de recevoir une éducation et d'avoir un habitat* » (3 décembre 2003). Et si l'on consultait – démocratiquement – sur le sujet ceux qui sont privés de ces « fondamentaux » ?

2.3. Les effets pervers de la marchandisation du monde

Dans le domaine de l'économie, parmi les règles intangibles imposées au monde, celles ayant trait à la propriété privée et à la privatisation ont été appliquées dans les pays du Sud sans précaution, parce que sans inquiétude. En effet, avec l'effondrement des utopies communistes, le slogan de Proudhon « *La propriété, c'est le vol* » ne compte plus guère d'adeptes dans les pays riches, intégralement gagnés à la société de consommation. Il n'y a guère que sur la propriété intellectuelle qu'on entende parfois, du côté des altermondialistes, quelques protestations résiduelles¹⁴.

De telle sorte qu'à propos de ce qu'on croyait être un « bien public mondial », c'est-à-dire l'eau, le quatrième principe de la Déclaration de Dublin (« *L'eau utilisée à de multiples fins a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme un bien économique* » 1992), sans faire réellement l'unanimité, ne suscita pas le tollé qu'on aurait pu imaginer. Peu après, la création du Conseil mondial de l'Eau en 1994 constitua l'une de ces décisions à vocation planétaire qui annonce un nouveau transfert de modèle. De fait, le postulat était difficilement contestable : l'eau potable ayant un coût, elle a aussi un prix et doit donc être traitée comme un produit de consommation ordinaire.

Dans les pays pauvres, et notamment en Afrique subsaharienne, la distribution de l'eau a longtemps été considérée comme relevant d'un service public et confiée à des sociétés d'Etat. Force est bien de constater que celles-ci ont généralement sombré dans la gabegie, facilitant ainsi le passage au secteur privé, exigé non sans raisons par les institutions de Bretton Woods. Malgré quelques déboires en Amérique latine, les grandes multinationales de l'eau et de l'assainissement (Ondéo ex-Suez-Lyonnaise, Véolia ex-Vivendi et Saur-Bouygues) ont donc pris pied sur le continent africain. Et, un (beau) jour, l'eau des fontaines publiques devint payante¹⁵.

Pour prendre un exemple récent, c'est ainsi qu'en octobre 2004 toutes les bornes-fontaines en libre accès d'Antananarivo (Madagascar), datant pour la plupart de la colonisation française, ont été remplacées par des « points d'eau collectifs » flanqués de guérites où des fontainiers percevaient une redevance¹⁶ pour chaque récipient rempli. Cette opération avait reçu l'aval de bon nombre d'ONG dites humanitaires, qui relayaient sans sourciller les nouveaux arguments élaborés par la gouvernance mondiale : un point d'eau encadré est garant du non gaspillage, de la propreté des récipients et donc de l'hygiène, de l'entretien du lieu pour éviter la dégradation environnementale, etc¹⁷. Il est vrai qu'il y

¹³ Voir Lima (Stéphanie), 2006, « Quand la frontière devient interface. Le cas des frontières communales au Mali », *Regards géopolitiques sur les frontières*, L'Harmattan.

¹⁴ Celles-ci mériteraient pourtant d'être écoutées, notamment sur le droit des brevets dans le domaine des médicaments, qui exclut des soins dans les pays pauvres des centaines de millions de malades insolubles.

¹⁵ Elle est gratuite dans les pays riches, sans doute parce que les bornes-fontaines sont des éléments de décor....

¹⁶ Grevé par des charges diverses, notamment par des taxes municipales, le prix de l'eau à la fontaine collective (rapporté au mètre cube) est nettement plus élevé qu'au robinet du particulier.

¹⁷ Voir sur le sujet Bouquet (Christian), 2006, « Eau, pauvreté, santé : le cas de Madagascar », *Géopolitique Africaine*, n° 21, pp. 167-177

avait, à la clé, quelques marchés concessionnaires dont les associations caritatives sont de plus en plus friandes. Très peu ont pris conscience du fait que les plus démunis, c'est-à-dire presque tous dans les quartiers précaires de la capitale, n'avaient d'autres ressources que les marigots, les fossés et les caniveaux.

A la recherche de l'introuvable équité, certains avancent une argumentation alléchante : l'eau potable a un coût, donc un prix, mais elle a également une « valeur ». Non marchande ?

Si l'on affirme, à juste titre, que l'eau potable n'a pas réellement fait l'objet d'une « privatisation », on ne peut en dire autant de la terre, du moins en Afrique subsaharienne. Au début des années 1990, la Banque mondiale a décidé de « sécuriser » les terres des paysans. Il s'agissait de revenir sur la belle utopie du régime foncier précolonial : en ce temps-là, la terre « appartenait » à celui qui la cultivait. Selon la même logique, dans les vastes espaces sahéliens faiblement peuplés, les arbres « appartenait » à ceux qui les avaient plantés. Ainsi les éleveurs nomades du Tchad oriental pouvaient-ils récolter, à chaque passage annuel de leurs troupeaux sur les pâturages du Ouaddaï, la gomme arabique des acacias qu'ils avaient plantés. En fait de maîtrise spatio-temporelle, on était en présence d'un « modèle » peu banal.

Modèle original, mais incompatible avec la rationalité des institutions de Bretton Woods. En accompagnement aux différents programmes d'ajustement, des réformes foncières furent donc ordonnées afin de mettre de l'ordre dans des systèmes qui paraissaient à la fois trop complexes et trop peu aptes au « développement ». Chaque Etat s'y employa, avec plus ou moins de bonheur car il fallait mettre en place des cadastres, parfois en partant de zéro, et surtout définir des critères d'attribution : droit du sol ou droit du sang ?

Certes, le principe de collectivisation des terres ayant échoué en URSS, il n'y avait d'autre choix que celui de la propriété individuelle. Mais les réformes foncières allant dans ce sens à marche forcée connurent des fortunes diverses. En Côte d'Ivoire, les conflits sur les terres caféières et cacaoyères débouchèrent sur une crise géopolitique majeure, qui laissera des traces durable, démentant ainsi la pertinence de la « sécurisation ». A Madagascar, les cultivateurs sont si pauvres qu'ils s'empressent de revendre leurs parcelles dès qu'ils en sont « propriétaires », favorisant la constitution de grandes propriétés agricoles de type capitaliste à faible main d'œuvre, se chassant eux-mêmes des campagnes, en quelque sorte. Et il est probable que les terres cotonnières du sahel africain connaîtront le même sort dès que les pays du Nord ne seront plus autorisés à subventionner leurs producteurs (cf. *infra*).

2.4. Des règles à géométrie variable

On entend souvent dire, notamment depuis que Pascal Lamy est directeur de l'OMC, que les règles édictées par les institutions financières internationales, notamment celles qui sont relatives au commerce – fondement de l'économie mondiale – sont une chance pour les pays pauvres (Feuer, 2006). On aimerait le croire et, pour cela, croire comme Adam Smith aux effets bienfaisants de la *main invisible du marché*.

Les planteurs de café et de cacao en sont probablement moins convaincus. Pendant la période coloniale, puis la période post-coloniale, ils bénéficiaient d'un dispositif de protection fonctionnant sur le principe de la mutualisation des risques. L'Etat, *via* les caisses de stabilisation des prix des matières premières, amortissait d'une année sur l'autre les fluctuations des cours, inévitablement fixés dans les pays du Nord. Là encore, le système connut des dérives sérieuses, notamment en Côte d'Ivoire, où le président Houphouët-Boigny confondait volontiers l'argent de la « Caistab » et sa fortune propre¹⁸. Dans nombre de pays, les Caistab servirent de pompes à finances pour toutes sortes d'activités occultes. Cela facilita la tâche du FMI et de la Banque mondiale lorsqu'ils décidèrent d'appliquer l'un des piliers du Consensus de Washington : la dérégulation.

¹⁸ La construction de la basilique de Yamoussoukro en fut l'une des plus spectaculaires illustrations

Désormais, les petits planteurs des pays du Sud sont directement et en temps réel tributaires de la variabilité des cours des matières premières. En général, ceux-ci sont élevés quand le pays est à feu et à sang, et s'effondrent quand le calme et la paix reviennent... On remarquera que le géant américain Cargill a attendu la suppression effective de la Caistab (1998) pour s'implanter en Côte d'Ivoire. Dans les premiers mois, sa surface financière lui a permis de surpayer le cacao « bord-champ » et de couler la plupart de ses concurrents, dont la quasi-totalité des exportateurs nationaux. Il est actuellement numéro un sur la place, où ne subsistent plus que quelques multinationales, alors que l'on comptait plus de cinquante entreprises du temps de la Caistab.

On se prend donc à imaginer des mesures dérogatoires à ce libre-échange trop strict, par exemple un filet de sécurité. Hélas, la gouvernance mondiale paraît insensible au sort des plus pauvres, alors qu'elle accorde une bienveillance certaine aux pays du Nord qui continuent à subventionner leur coton ou leur sucre, opposant ainsi une concurrence déloyale aux pays du Sud¹⁹. On sait que la négociation sur le sujet était au cœur du cycle de Doha, et à l'origine de l'échec du dernier sommet de l'OMC, mais ce n'est pas rassurant pour autant. Tant que les Etats-Unis et l'Union européenne n'auront pas changé de politique agricole, les petits producteurs du Sud devront brader leurs récoltes, au risque de devoir vendre leurs terres (désormais « sécurisées »), et quitter les campagnes pour aller grossir les quartiers précaires des grandes villes.

La voie ne serait-elle pas ouverte à la constitution d'une véritable *Cotton Belt* dans le sahel africain, contrôlée par la multinationale Monsanto qui est déjà largement implantée au Burkina Faso ?

2.5. Des incantations mondialisées

Le XX^{ème} siècle s'est achevé sur un constat d'échec assez unanimement admis : les résultats de cinquante ans d'aide au développement ne s'affichaient pas à la hauteur de ce qu'on espérait. 2 300 milliards de dollars avaient été dépensés²⁰ sans qu'on enregistre les avancées attendues en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté (Easterly, 2006). Certes, les économistes qui servent la Banque mondiale opposent à cela des tableaux macroéconomiques et des courbes laissant entendre – pour qui veut bien écouter – que certains pays sont en train de « s'en sortir », ignorant que l'entrée dans le vert s'est faite au prix d'un fort creusement des inégalités (Bourguignon, 2004). Mais la tendance est néanmoins à la réorientation et à l'*aggiornamento*.

C'est ainsi que l'Agence française de Développement (AFD), compagnon de route plutôt loyal de la Banque mondiale, pointe de temps à autre les grains de sable qui grippent l'APD (aide publique au développement), notamment la primauté des intérêts des pays riches ou les contradictions caractérisant les relations bilatérales (Sévérino et Charnoz, 2005). Mais l'approche mondialisée demeure.

« Pour engager le XXI^{ème} siècle sous de bons auspices », une nouvelle résolution a été prise le 8 septembre 2000 à New York, et ratifiée par 189 Etats. Elle mettait en œuvre un gigantesque chantier visant à diminuer de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Huit « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) étaient définis et précisément chiffrés²¹ : il s'agissait de diviser par deux en quinze ans la proportion de gens vivant avec moins d'un dollar par jour, et/ou souffrant de la faim, et/ou n'ayant pas accès à l'eau potable. Il s'agissait également à la même échéance de scolariser tous les enfants du monde, d'assurer la parité hommes/femmes, et de stabiliser les grandes pandémies. Le

¹⁹ Voir à ce sujet le petit livre d'Erik Orsenna, *Voyage aux pays du coton*, et sa recension dans ce numéro des *Cahiers*.

²⁰ La dette des pays en développement est estimée, dans le même temps, à 2 500 milliards de dollars.

²¹ C'est l'un des points faibles du projet, dans la mesure où les pays pauvres ne disposent pas d'appareils statistiques suffisamment fiables pour mesurer l'état des lieux et les évolutions. Par ailleurs, diminuer la proportion des pauvres ne correspond pas forcément à la diminution du nombre des pauvres.

septième objectif imposait un « développement écologiquement viable », c'est-à-dire l'application d'une autre prescription née d'une prise de conscience mondiale : le protocole de Kyoto (1997). Sur ce point, on pourra s'interroger sur la pertinence d'un « modèle mondial environnemental », ne serait-ce qu'en évoquant l'absence d'alternative au charbon de bois pour l'énergie domestique dans les pays pauvres.

Pour parvenir aux OMD, il faudra doubler l'APD à l'horizon 2015, c'est-à-dire atteindre enfin dans chaque pays, et sans tricher²², le pourcentage mythique de 0,7% du PIB. On en est loin.

On aurait pu se réjouir de la démarche solidaire que représentait l'engagement derrière les OMD. Mais la solidarité a des limites. Un demi-siècle après avoir fait cavalier seul pour la reconstruction du monde d'après-guerre, le gouvernement états-unien s'est à nouveau démarqué d'une communauté financière internationale qu'on croyait pourtant à sa botte en créant, seul, une nouvelle agence d'aide : le Compte du Millénaire (Millennium Challenge Account). Il s'agit d'une sorte de nouveau Plan Marshall, annoncé par George W. Bush le 22 mars 2002 à Monterrey, où étaient réunies toutes les grandes puissances pour tirer les leçons des attentats du 11 septembre 2001.

Dans cette entreprise, la visée néo-coloniale a le mérite d'être claire puisque le MCA est « destiné à financer des projets dans les pays qui gouvernent avec justice, qui investissent dans le domaine social, et qui encouragent la liberté dans le domaine économique ». Les pays concernés sont ceux qui acceptent de collaborer avec les USA dans la lutte contre le terrorisme, mais aussi et surtout qui ouvrent inconditionnellement leurs portes aux multinationales américaines.

Le résultat de tous ces engagements et de toutes ces politiques, c'est une mainmise incontestable de la communauté des pays riches sur les pays pauvres. Et pratiquement incontestée, car rares sont les pays malades de grande pauvreté qui se rebiffent et refusent de recevoir dans le même temps les ordonnances et les remèdes.

Conclusion :

Ainsi présenté, le tableau paraît clair : les pays pauvres sont directement gouvernés par une autorité internationale qui élabore des modèles conçus selon ses normes propres et qui les applique dans un contexte historique et culturel étranger. Les programmes sont mis en œuvre de manière injonctive, avec des conditionnalités, et, pour ceux qui ne seraient pas des « bons élèves », des pénalités et des sanctions.

A l'évidence, il s'agit d'une vaste entreprise de domination qui ressemble à une recolonisation. Et l'on ne peut échapper aux débats manichéens qui ont – autrefois et aujourd'hui – surgi de cette période de l'histoire des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : la colonisation était-elle guidée par la volonté de faire accéder les populations « des pays neufs » au bien-être et à la prospérité, ou bien par le goût du profit au bénéfice des pays déjà riches, de leurs entreprises, et *in fine* de leurs propres populations ?

Les quelques exemples évoqués dans le développement qui précède permettent-ils de trancher ? D'une part, les Objectifs du Millénaire portent la marque de ce « devoir compassionnel » qui rassure les consciences, en enjoignant le monde à se liguer pour éradiquer la pauvreté, l'analphabétisme et les grandes maladies. Et d'autre part les institutions financières internationales condamnent les enfants des pays pauvres à une éducation *a minima*, excluent de l'accès à l'eau potable les plus pauvres parmi les pauvres, préparent les petits paysans à l'exode sous couvert de « sécurisation » des terres, et, plus généralement favorisent le développement des grandes exploitations agricoles et le recouvrement du

²² Par exemple sans inclure l'effacement de la dette, comme le fait régulièrement la France (sans atteindre pour autant la barre souhaitée).

monde par les entreprises multinationales. En outre, en gommant toute référence à la notion de service public, elles ouvrent la voie aux inégalités et à l'inéquité²³.

En même temps, la gouvernance mondiale suscite et encourage la création d'espaces de liberté – le processus démocratique – permettant aux peuples de s'exprimer librement, par exemple en donnant leur avis sur la marche du monde. On conviendra que les pays pauvres ne se font guère entendre...

Mais, en essayant de répondre à une question historiquement datée, nous avons inévitablement buté sur l'ambiguïté dirimante de l'exercice : en quelques décennies, le monde a considérablement changé, et un état des lieux arrêté au début du XXI^{ème} siècle ne peut être analysé avec les outils du XXI^{ème}. On oublie trop souvent que Mozart, en son temps, composait de la musique contemporaine.

Ainsi avons-nous implicitement fait émerger des éléments nouveaux, notamment en matière de définition des « pays pauvres ». Au-delà des froides données chiffrées, fussent-elles estampillées « développement humain », on devrait ranger dans cette catégorie tous les Etats dont les habitants sont totalement démunis face aux risques : naturels (séismes, tsunami, éruptions volcaniques, sécheresses, inondations, criquets, ...), sanitaires (épidémies, pandémies, ...) et sociaux (perte d'emploi, chômage, ...). Car la pauvreté, c'est aussi et peut-être surtout l'impression ressentie chaque matin que tout peut arriver sans qu'aucune protection ou garantie ne soit prévue pour y faire face. La mesure des inégalités face aux risques devrait être un nouvel indicateur de développement humain²⁴.

Par ailleurs, la référence à la colonisation nous a ramené vers une cartographie d'époque, celle des « non-alignés », de Bandoeng au rêve castriste de la Tricontinentale. Or, la mondialisation – le terme de « globalisation » conviendrait davantage dans ce cadre – a introduit dans ce bel ordonnancement militant des modifications sensibles (Goussot, 2006). C'est ainsi que l'axe Asie (Chine, Inde) – Afrique (Afrique du Sud) – Amérique (Brésil) ne partage plus vraiment le combat anticolonialiste des petits Etats. Et ceux-ci n'ont pas seulement été lâchés au bord du chemin vers la croissance et le développement ; ils sont plus ou moins devenus les nouvelles colonies des ex-colonisés, sans pour autant que ces derniers aient réglé chez eux les problèmes de la pauvreté. Les recompositions territoriales à l'œuvre au début du XXI^{ème} siècle seront donc d'une lecture plus compliquée qu'on ne pouvait l'imaginer au moment de la chute du mur de Berlin, même si les nouveaux découpages s'officialisent peu à peu, notamment avec l'émergence du G20 au sein de l'OMC²⁵.

Enfin, l'image du recouvrement du monde contient sa déclinaison virtuelle, invisible mais si présente : la « Toile ». S'il est vrai que les pays pauvres n'ont pas connu la révolution industrielle, ils ont été touchés par la révolution de l'Internet, et, quelle que soit l'ampleur de la fracture numérique, il faut y voir, certes, un nouvel instrument de domination mais aussi, par effet boomerang, la possibilité de donner à voir ce que le monde riche préfère ne pas montrer, et donc un outil d'alerte, de sensibilisation, en même temps qu'une formidable source de savoirs pour ceux que la Banque mondiale souhaite tenir à l'écart au nom des grands équilibres macroéconomiques.

La mondialisation ressemble donc à une nouvelle forme de colonisation. A ce titre, elle suscite une réaction sinon de résistance du moins de contournement, de « transgression ». Comme si un

²³ On pourra lire sur le sujet un entretien entre Jacques Marseille et Dominique Plihon dans le n° 22 de *Questions Internationales*, sous le titre « La mondialisation produit-elle des inégalités ou les corrige-t-elle ? », pp. 59-68.

²⁴ Cela pourrait être également un marqueur géopolitique intéressant. On relira à ce sujet Michel Foucault (1994) : « *Autrefois, l'Etat pouvait dire : 'Je vais vous donner un territoire'. [...] Aujourd'hui [...] ce que l'Etat propose à la population, c'est : 'Vous serez garantis'. Garantis contre tout ce qui peut être incertitude, accident, dommage, risque. Vous êtes malade ? Vous aurez la Sécurité sociale ! Vous n'avez pas de travail ? Vous aurez une allocation de chômage ! Il y a un raz de marée ? On créera un fonds de solidarité !* »

²⁵ Voir également dans le n° 22 de *Questions internationales* les cartes de la p. 37.

modèle économique alternatif de survie – génériquement qualifié d' « informel » – était en train de se développer aux marges des « modèles mondialisés »...²⁶

Bibliographie

ASSIDON (Elsa), 2002, « Les nouvelles théories économiques du développement », *Cahiers Français* n° 310, pp. 18-24.

BOUQUET (Christian), 2004, « Du mauvais usage de la démocratie », *Géopolitique Africaine*, n° 14, pp. 237-254 http://www.african-geopolitics.org/home_french.htm

BOURGUIGNON (François), 2004, « Le triangle pauvreté-croissance-inegalités », *Afrique Contemporaine*, n° 211, pp. 29-56.

BRUNET (Roger), 2000, « Des modèles en géographie ? Sens d'une recherche », *Bulletin de la Société de Géographie de Liège*, n° 2, pp. 21-30.

COLIN (Jean-Philippe), 2005, « Le développement d'un marché foncier ? Une perspective ivoirienne », *Afrique Contemporaine*, n° 213, pp. 179-196.

COPANS (Jean), 2006, *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*, Armand Colin, 128 p.

DARBON (Dominique), 2002, « Démocratie et développement », *Cahiers Français*, n° 310, pp. 70-76

EASTERLY (William), 2006, *The White Man's Burden*, Penguin Press, 436 p.

FEUER (Guy), 2006, « L'OMC et la réduction des inégalités commerciales entre Etats », *Questions Internationales*, n° 22, pp. 67-78.

FOUCAULT (Michel), 1994, *Dits et écrits, 1954-1988*, Gallimard, 833 p.

FRANCOIS (Alain), 2003, « Le concept de développement : la fin d'un mythe », *L'Information Géographique* n° 4, pp. 323-336.

GOREUX (Louis-M.), 2003, « Le coton en zone franc et les subventions américaines et européennes avant et après Cancun », *Afrique Contemporaine*, n° 205, pp. 59-70.

GOUSSOT (Michel), 2006, « Mondialisation, pays émergents et pays pauvres : vers une nouvelle géoéconomie ? », *Questions Internationales*, n° 22, pp. 35-47.

HUGON (Philippe), 2002, « Les politiques éducatives et le développement », *Cahiers Français*, n°310, pp. 91-99.

HUGON (Philippe) et MICHALET (Charles-Albert), 2005, *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Karthala, 255 p.

LIST (Friedrich), 1841, *Système national d'économie politique*, Gallimard, 1996

²⁶ Voir à ce sujet Bouquet (Christian), 2006, « La transgression, modèle économique alternatif pour les pays pauvres », *Cafés géographiques*, 21/05/06.

http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=872

MESTRE (Claire), 2003, « Recouvrement des coûts, accès aux soins et enjeux politiques à Madagascar (Toamasina) », *Les pratiques de santé dans un monde globalisé* (dir. Isabelle Gobatto), MSHA-Karthala, pp. 109-128.

PNUD, 2006, *Human Development Report*, Economica, 390 p.

RICARDO (David), 1817, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Otto Zelle, 1966, 584 p.

ROSTOW (Walt Whitman), 1963, *Les étapes de la croissance économique*, Seuil,

SEN (Amartya), 2004, « La Valeur universelle de la démocratie », *Letras Libres* (Mexico, Madrid) et *Courrier International* n° 715, pp. 40-42.

SEVERINO (Jean-Michel) et CHARNOZ (Olivier), 2005, « Les 'mutations imprévisibles'. Etat des lieux de l'aide au développement », *Afrique Contemporaine*, n° 213, pp. 13-133.

SMITH (Adam), 1776, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Economica, 2005.

TREILLET (Stéphanie), 2005, *L'économie du développement, de Bandoeng à la mondialisation*, Armand Colin, 232 p.

03/01/07